

[Text]

Mr. Fleming: On a point of order, if I could, because that was my last point of order. I thought, whether you were talking about a tax bill or the budget, if there was no discussion or post-revelation of either, you were still dealing in a pre-release of budget situation or a pre-release of budget bill situation versus talking about a bill having been made public and then being amended or something.

Professor Mallory: Yes. That I think is the way I understood it at the time, yes.

Mr. Anderson: All right. I just wanted to ask one other very short question. In your research or in your study of Canadian parliamentary procedures, had you come across any situation regarding a parliamentary secretary or any other member of Parliament in an amendment situation—not in a budget situation, but in an amendment situation—that could relate to the Official Secrets Act?

Professor Mallory: Not in a budget situation, certainly, or in any situation of the kind you are talking about, no. I am not an authority on this subject, incidentally, but what I have read by the authorities who have done research in this area does not disclose to me any situation that I can think of that is comparable to this. No.

Mr. Anderson: Yes. So, in other words, what you are saying to us in your testimony today, Professor Mallory, is that if you had been given the facts of the case, the situation as it was, your advice would not have been, or your conclusions that perhaps he took, would not be the same as what was reported in *The Gazette* on Thursday, July 24, or am I misinterpreting?

Professor Mallory: I do not know if we had taken two days over this whether he would have written a different story. This is something that at one point one cannot be sure about. But certainly if I had known more about it, I would have answered his questions more carefully and, I hope, more clearly.

Mr. Anderson: In other words, when you were discussing Mitchell Sharp, John Turner, imprisonment, etc., etc., you perhaps would not have put it in that vein if you were aware of the fact that it was an amendment rather than a budget that you were discussing. That is really the point. The whole article is out of time frame, which of course puts every other event that follows completely out of order, including your conversation with the journalist, as far as I can see; and therefore, it seems that you were talking about apples, he was talking about oranges, and you never did find out what actual point you were looking at.

Professor Mallory: Yes, and one still cannot make a firm judgment about the nature of the fruit.

The Chairman: Mrs. Campagnolo.

Mrs. Campagnolo: I just have one question, Professor. Actually I have many, but this is the one I am going to ask you. Underlying all the deliberations of this Committee has been another theme which has not really been brought too much to the fore. As an authority on Canadian government and the science of politics—I am surprised that we have a science of Canadian government politics but I am glad we have—I wonder if you would delineate for me your thoughts on whether or not it would be advantageous to further codify and define the role of a member of Parliament.

[Interpretation]

M. Fleming: J'invoque le Règlement, car il s'agit ici d'un rappel au Règlement que j'ai déjà fait. Qu'il s'agisse d'un projet de loi fiscal ou du budget, j'avais l'impression que s'il n'y avait pas de discussion ou de révélation sur l'un ou l'autre, on se trouvait dans une situation de primeur sur le budget ou de primeur d'un bill sur le budget par opposition à un bill qui a déjà été rendu public, que l'on amende ou que sais-je encore.

Le professeur Mallory: Oui, c'est comme cela que je voyais les choses à ce moment-là, oui.

M. Anderson: Très bien. J'ai encore une brève question. Dans votre recherche ou plutôt dans votre étude sur les procédures du Parlement canadien, avez-vous déjà vu un secrétaire parlementaire ou un autre député appelé à amender un bill—non pas un bill budgétaire mais un autre bill—auquel la Loi sur les secrets officiels pourrait s'appliquer?

Le professeur Mallory: Certainement pas dans le cas d'un bill budgétaire ou dans n'importe quel autre cas auquel vous songez. Je ne suis pas expert en la matière mais j'ai lu ce qu'ont fait des gens qui sont experts et qui ont poursuivi des recherches à cet égard; je puis dire qu'il ne s'est jamais produit de situations semblables à celle-ci.

M. Anderson: En d'autres termes, monsieur, aujourd'hui vous nous dites que si vous aviez connu les faits, la situation telle qu'elle était, vos conseils et les conclusions qu'il en a peut-être tirées n'auraient pas été les mêmes que semble le faire croire l'article de la *Gazette* du jeudi 24 juillet? Ai-je là une fausse impression?

Le professeur Mallory: Je ne sais pas s'il aurait écrit un article différent si j'avais réfléchi à la question 2 jours durant. C'est là quelque chose dont on ne peut être sûr. Une chose sûre, cependant, est que si j'avais mieux connu le sujet, j'aurais répondu à ces questions plus soigneusement et, je l'espère, plus clairement.

M. Anderson: En d'autres termes, si vous aviez su qu'il s'agissait d'un amendement et non pas du budget, lorsque vous discutiez avec Mitchell Sharp et John Turner d'emprisonnement etc., vos propos n'auraient peut-être pas été exprimés dans cette veine-là. Voilà ce qui compte. Tout l'article n'est pas dans le bon contexte, et chaque événement, par conséquent, demande à être remplacé dans un certain contexte, notamment votre conversation avec le journaliste; alors que vous parliez de pommes, lui parlait d'oranges et ni l'un ni l'autre ne pouvait voir où l'on voulait en venir.

Le professeur Mallory: Oui et même maintenant, on ne peut pas affirmer quoi que ce soit au sujet de la nature du fruit en question.

Le président: Madame Campagnolo.

Mme Campagnolo: Je n'ai qu'une question, professeur. En fait, j'en aurais plusieurs, voilà celle que j'ai choisi de vous poser. Il est un autre terme sous-jacent aux délibérations des membres du Comité et on ne l'a pas vraiment fait valoir jusqu'à maintenant. En tant qu'expert des choses du gouvernement canadien et des sciences politiques—and même si cela m'étonne je suis contente de constater que la politique canadienne fait l'objet d'une science—je me demande si vous voudriez bien nous faire part de vos opinions sur l'opportunité ou l'avantage que présenterait une plus ample codification ou définition du rôle du député.